



EN PARTENARIAT AVEC



C'EST QUOI ?

LORIS ENR, SPÉCIALISTE DE LA VALORISATION DES CEE TRAVAILLANT POUR LE COMPTE DES PRINCIPAUX OBLIGÉS DU MARCHÉ, S'EST ASSOCIÉ À LA CAPEB POUR AIDER LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN VALORISANT LEURS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.

LORIS ENR VALORISE 100% DES FICHES D'OPÉRATIONS STANDARDISÉES DES SECTEURS RÉSIDENTIEL, TERTIAIRE, COLLECTIVITÉS & INDUSTRIE ET OFFRE LE CHOIX ENTRE DEUX MODES DE VERSEMENT DES PRIMES CEE.

Loris ENR est une filiale du groupe Enerlis, opérateur indépendant et global de la transition énergétique.

ADHÉRENTS
CAPEB

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'ARTISAN

1

S'INSCRIT SUR
www.primesceecapeb.fr

2

CHOISIT SON MODE
DE VERSEMENT DE PRIME
(direct ou indirect).

3

SIMULE SA PRIME
ET CRÉE SON DOSSIER.

4

TÉLÉCHARGE TOUTES LES PIÈCES NÉCESSAIRES
au dossier directement sur la plateforme
ou les envoie par mail.

5

APPEL À FACTURATION APRÈS
RETOUR COFRAC. Règlement
sous 30 jours - fin de mois.

APRÈS L'INSCRIPTION, L'ARTISAN REÇOIT UN MAIL DE CONFIRMATION ET SES CODES D'ACCÈS À LA PLATEFORME DÉDIÉE AU SUIVI OPÉRATIONNEL DES DOSSIERS. LA PLATEFORME CEE DE LORIS ENR PERMET LA GESTION DES DOSSIERS EN TEMPS RÉEL VIA UN ESPACE DÉDIÉ :

→ Accès à un guide d'utilisation de la plateforme et un guide pour le montage des dossiers.

→ Hotline dédiée disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h ainsi que le samedi de 9h à 17h.

LE PAIEMENT DES PRIMES

AU CHOIX

Ce choix s'applique à l'ensemble des dossiers de l'artisan.

→ VERSEMENT DIRECT au bénéficiaire des travaux

→ VERSEMENT INDIRECT à l'artisan, qui déduira de sa facture

FACTURATION

1

Un décompte de la part entreprise et / ou de la prime CEE (versement indirect) est mis à disposition, fin de mois, sur l'espace privé de l'entreprise.

2

Le paiement est envoyé automatiquement.

3

L'entreprise doit saisir le décompte à l'identique dans son logiciel comptable pour mettre en conformité sa comptabilité.

VERSEMENT SOUS 30 JOURS après validation des dossiers et retour COFRAC

- À l'artisan, après appel à facturation, s'il a choisi le mode de versement indirect (virement).
- Au bénéficiaire de l'opération, le mode de versement direct (lettre chèque).

LES AVANTAGES

- Liberté totale dans le choix du versement de la prime (direct ou indirect).
- Possibilité pour l'artisan de conserver sa part de la prime ou de la reverser intégralement au bénéficiaire.
- 100% des fiches standardisées sont valorisées, des secteurs résidentiel, tertiaire, collectivités et industrie.
- Un suivi administratif de bout en bout.
- Hotline : plage horaire étendue en semaine + samedi.



WWW.PRIMESCEECAPEB.FR



01 84 19 86 84

du lundi au vendredi de 8h à 19h & le samedi de 9h à 17h



CONTACT@PRIMESCEECAPEB.FR



PLUS FORTS. ENSEMBLE.